



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 AOÛT 2020**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille vingt, le trente et un août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme MALAPLATE Christina, M. VANHELMON Yves, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. FLANDIN David, Mme GLABAY Guénaële, M. RICHARD Claude, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme ADAIR-GRABAS Carol, M. BARAN Gabin, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme BROUSSE Dominique, M. CHEDECAL Sylvain, Mme COSTER Catherine, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, M. GODEUX Stéphane, M. HOMMETTE Emmanuel, M. MAGDINIER Christophe, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, M. RITZ François-Xavier.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. COLLENOT André, Mme DAUBISSE Laetitia, Mme DEPLAIX Doris, Mme PERRAUD Caroline, M. TRUILLET Adrien.

PROCURATIONS :

Mme PERRAUD Caroline donne pouvoir à Mme MALAPLATE Christina.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, M. COLLENOT André a présenté sa lettre de démission de son mandat de conseiller municipal au maire et a quitté la salle consulaire et n'a donc pas assisté au conseil municipal de ce 31 août 2020.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 27 juillet 2020.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

BAUX-FONCIER :

- Règlement intérieur pour les occupations associatives de la Villa du Prieuré
- Convention d'occupation des locaux associatifs de la Villa du Prieuré

FINANCES :

- Portage terrains 'La Folie' : convention avec l'EPF 74
- Tarifs de la TLPE 2021

PERSONNEL :

- **Mise à jour du tableau des effectifs communaux**
- **Prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire**

- **Questions diverses**

~~~~~

## BAUX-FONCIER :

- **Règlement intérieur pour les occupations associatives de la Villa du Prieuré**

Un règlement intérieur a été élaboré pour définir les conditions d'utilisation dans le cadre associatif de l'utilisation des locaux du premier et du deuxième étage de la Villa du Prieuré qui sont réservés aux services de la commune ainsi qu'aux associations locales ou intercommunales détentrices d'une convention d'occupation.

- **Convention d'occupation des locaux associatifs de la Villa du Prieuré**

Il a été rappelé que les activités auparavant organisées à la Maison Charles Longet déménagent dans les nouveaux locaux dès le 07 septembre 2020. Une convention de mise à disposition de locaux communaux a été élaborée pour encadrer la future utilisation de cet équipement par les associations. Il a en outre été rappelé que le stockage de matériel n'est pas autorisé sauf pour certains équipements difficiles à déplacer

## FINANCES :

- **Portage terrains 'La Folie' : convention avec l'EPF 74**

Il a été rappelé le contexte de cette acquisition et le mécanisme de portage : C'est dans ce cadre que la Commune de Sevrier a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir un tènement foncier non-bâti, à savoir deux parcelles situées derrière l'école communale (cadastrées AE 329p et AE 366p pour 12a et 15ca au total), et faisant l'objet d'un emplacement réservé au PLU destiné à de l'Équipement Public. Cette acquisition se fera par convention de portage et permettra de maîtriser le foncier autour du groupe scolaire. La durée de ce portage est de 10 ans avec remboursement par annuité.

- **Tarifs de la TLPE 2021**

Le conseil municipal a décidé d'actualiser la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) sur le territoire de la commune de Sevrier, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon les modalités suivantes :

- Application de 100 % des tarifs de droit commun indiqué à l'article L.2333-9 applicables à la strate démographique de Sevrier incluant la condition de l'EPCI.
- Pas de modification des exonérations, soit uniquement les cas prévus de droit commun dont l'exonération prévue au dernier alinéa de l'article L.2333-7 du CGCT pour les enseignes égales ou inférieures à 7 m<sup>2</sup>.

## **PERSONNEL :**

### **▪ Mise à jour du tableau des effectifs communaux**

Il a été rappelé qu'il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et que ces effectifs sont recensés dans un tableau des emplois communaux. Celui-ci a été mis à jour afin de tenir compte des différentes délibérations de création ou de modification des différents postes au cours de l'année.

### **▪ Prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire**

- Après avoir rappelé les dispositions du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Rappelant l'avis favorable du comité technique du 2 juillet dernier,
- Après en avoir déterminé les conditions d'attribution,

Le conseil municipal de Sevrier a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis et prévus et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime.

### **• Questions diverses**

• Difficultés de circulation sur la RD 1508 : Monsieur le maire rappelle le contexte autour du débat sur l'installation d'une piste cyclable à l'entrée d'Annecy, et ce, sans concertation à un moment qui pouvait être délicat en période estivale. Il a rappelé qu'un courrier a été fait pour demander la suspension de cette piste. Une réunion a été organisée entre les élus de la rive gauche, et plus récemment une autre avec les élus du Grand Annecy et ceux de la rive gauche. A cette occasion une étude a été présentée pour analyser l'usage de cette piste cyclable et son impact sur la circulation. Les temps de trajet sont effectivement très impactés mais il n'est pas démontré de façon claire si cela est dû à la nouvelle piste cyclable ou du fait de la fréquentation touristique particulièrement importante cette année. Après concertation, les élus ont convenu de stopper l'expérimentation mais qu'elle soit menée jusqu'à son terme soit le 15/09, sauf si des difficultés devaient survenir pour les usagers, en particulier les bus scolaires.

• Ecoles : les inscriptions à la garderie périscolaire (GPS) sont en forte hausse cette année, dépassant de loin le nombre autorisé par l'agrément pour cette structure. Deux nouvelles enseignantes ont intégré l'école cette année. Une ancienne salle de classe a été transformée en bibliothèque qui recevra en partie à la GPS. Le protocole sanitaire de la rentrée est présenté et est marqué par un allègement significatif. La cour de l'école élémentaire a retrouvé son périmètre après la suppression du parking.

• Crèche : ouverture depuis le 18/08 sous un régime normal avec cependant la mise en place d'un protocole allégé mais qui doit être respecté. Environ 24 dossiers en attente. Par ailleurs, quelques petits soucis récurrents sur les 'algécos' sont en voie de règlement, mais pose avec acuité la nécessité d'une structure définitive.

Enfin les vice-présidents de commissions ont ensuite fait un point sur l'avancée de leurs travaux et des dossiers en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 40.

SEVRIER, le 2 septembre 2020.

LE MAIRE,

Bruno LYONNAZ